



1, rue du Général Leclerc  
77400 POMPONNE  
Tél. : 01 60 07 78 22  
[mairie@pomponne.org](mailto:mairie@pomponne.org)

## DÉLIBÉRATION du Centre Communal d'Action Sociale du 19 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre à dix-neuf heure, le Conseil d'Administration de la Commune de POMPONNE, dûment convoqué le 13 décembre 2024, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Arnaud BRUNET.

Membres en exercice : 13	Date de convocation : 13/12/2024
Présents : 9	
Absents représentés : 2	
Votants : 11	

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. BRUNET, Président, Mme DESCOUX, Vice-Présidente,  
Mme JODIN, Mme MARTINS, Mme BEELS, Mme FRANÇOISE, M. DROMAS, Mme BÉDU, Mme ETIENNE,

### ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme VALLET donne pouvoir à M. BRUNET  
M. BEDU donne pouvoir à Mme BEDU

### ÉTAIENT ABSENTS :

M. DE SOUSA Pierre José  
M. VOISIN

### Invitée :

Mme MOREL, Directrice du Pôle Population

### N° 2024-24 – FINANCES – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

**Vu** l'article L. 123-8 du Code de l'action sociale et des familles,

**Vu** l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la loi n° 2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027,

**Vu** le rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette pour l'année 2025, annexé à la présente délibération,

**ENTENDU** l'exposé de Madame la Vice-Présidente,

Le conseil d'administration,

Après avoir délibéré,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire prévu par l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales et ce, dans le cadre de la préparation budgétaire de l'exercice 2025.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

A Pomponne, le 19 décembre 2024

Extrait certifié conforme au registre des délibérations



Arnaud BRUNET

Président du CCAS